

2 place de la mairie
71960 VERGISSON

téléphone 03 85 35 83 96
mairie-vergisson@wanadoo.fr
web : vergisson.com

COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE **DU 05/07/2018**

Suivant l'article L 2121-25 du CGCT

Suivant l'article L 2121-26 le procès-verbal du secrétaire de séance peut être communiqué sur demande

Le à 19 h 30, en mairie de Vergisson, s'est réunis sous la présidence de Mr Roger LASSARAT :

- **Mmes et Mrs Roger LASSARAT, Eric FOREST, Didier VEILLITH, Lionel LAUER, Eve REY, Gisèle MEUNIER, Laurent COLPART**

Pouvoirs :

N° 2018 - 26 ► DM 1

Suite à la validation du devis établi par RONDINO s'élevant à 4506.07 euros HT pour l'acquisition de 2 jeux et 1 poubelle extérieurs destinés à être installés dans l'aire de loisirs, le conseil municipal propose de modifier les crédits budgétaires pour l'opération comptable. (8 voix pour)

N° 2018 - 27 ► Transfert au SYDESL de la compétence optionnelle de distribution et de fourniture de gaz

Au regard des nouvelles législations intervenues dans le domaine des énergies électrique et gazières, et sur proposition du SYDESL d'exercer la mission d'autorité organisatrice de distribution en gaz, le conseil municipal décide de transférer au SYDESL au titre des compétences optionnelles visées à l'article 5 de ses statuts, la compétence AOD et de la fourniture de gaz à partir du 01/01/2019. (8 voix pour)

N° 2018 - 28 ► Ecole : mise en place du service d'accueil en cas de grève

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de plusieurs grèves déposées par l'enseignant en place à l'école de Vergisson, aucune personne disponible n'a pu assurer un service minimum à l'école pour accueillir les élèves de l'école primaire de Vergisson.

Sur proposition de parents d'élèves, le maire propose de lancer un appel auprès de la population afin de pouvoir établir une liste de personnes bénévoles et volontaires pour assurer ce service minimum d'accueil à l'école en cas de grève de la part de l'enseignant.

Il expose également que cette liste de personnes sera soumise à l'approbation de l'inspecteur d'académie et/ou directeur académique de l'éducation nationale et au directeur d'école, chargé de la transmettre aux représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à cet appel auprès de la population. (6 voix pour 1 contre 1 abstention)

Le Maire, Roger LASSARAT